



Fin de notre reconnaissance amiante et date de fin de nos décrets d'entreprise Juin 2022 !!!

L'amiante est toujours présente dans nos navires en réparation. Les expositions continues toujours !!!

Suite à un entretien avec les syndicats de CNM, Damen, Navtis et Corsica Linéa, la DGT a annoncé vouloir mettre fin à nos droits à la cessation anticipée d'activité face au poison de l'amiante.

Notre combat doit continuer!!!

L'amiante fait malheureusement partie de nos entreprises de la navale et le dispositif ACAATA ouvre des droits à un départ anticipé une fois l'âge minimum de 50 ans atteint.

Ce n'est pas un avantage, mais un juste droit, une juste compensation, une réparation !!!

Aujourd'hui l'heure est grave!!!

La DGT (direction générale du travail) a pris la décision de mettre fin à la reconnaissance potentielle de l'exposition amiante vécue à bord de nos navires en réparation pour nous les travailleurs français de la réparation navale

Leur décision: Mise en place d'une date de fin fixée en juin 2022 pour l'ensemble des entreprises concernées, quelles bénéficient d'une date butoir ou pas !!!

Leur argument: Mise en place d'une nouvelle norme de repérage avant travaux pour tous les navires battants sous pavillon français, au 1^{er} janvier 2022.

- **La CGT Métallurgie et les syndicats du port de Brest appellent tous les salariés à une grande action et à un blocage de l'économie portuaire de Brest.**

Le mercredi 30 juin 2021